



Prestation compensatoire en cas de divorce

Par **bateleurl1**, le **14/09/2016** à **22:08**

Bonjour,

Je suis marié, sans enfant depuis un peu plus de 4 ans avec une femme étrangère d'un pays de l'est, âgée de 50 ans, qui a un visa de séjour pour 10 ans et qui ne travaille pas. Elle envisage d'obtenir la double nationalité. Nous souhaitons divorcer. Devrais-je acquitter une prestation compensatoire.

Avec mes remerciements,

J.P

Par **youris**, le **15/09/2016** à **00:18**

bonjour,

un époux peut demander une prestation compensatoire pour compenser la différence de niveau engendré par le divorce, son montant est fixée par le juge en fonction de différents critères.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1760>

salutations